

INSCRIPTION ET ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE POUR LES FAMILLES DE GAILLAC- GRAULHET AGGLOMÉRATION

La politique d'accueil Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération vise à assurer à chaque famille la possibilité de solliciter un accueil dans une des 15 crèches du territoire. Pour **coordonner cette démarche, un dispositif d'accompagnement des familles et de gestion centralisée des demandes d'accueil en crèche est organisé à l'échelle du territoire.**

Les familles qui sollicitent un accueil en crèche sont orientées vers le Relais petite Enfance (RPE) qui procède à l'information, l'orientation et l'enregistrement de la demande.

Afin de garantir accessibilité, équité et transparence, **les demandes d'accueil en crèche sont centralisées sur une liste d'attente unique et les admissions sont soumises à des critères d'attribution des places.** Aussi les demandes d'accueil sont classées **par priorité selon les situations familiales, sociales et professionnelles des familles puis selon l'ordre chronologique de pré-inscription.** Une pondération permet de prioriser les demandes d'accueil. A dossier équivalent, la date de pré-inscription vaut la priorité.

Les demandes d'accueil sont ensuite **examinées en fonction des places disponibles dans les structures d'accueil, des besoins des familles, de l'application des critères d'attribution des places et de la date de préinscription.**

Des places sont réservées aux enfants présentant un handicap ou une maladie chronique et une attention particulière est apportée aux familles en situation de vulnérabilité.

La période principale d'admission en crèche est à la rentrée scolaire. Aussi, les demandes d'accueil qui concernent la rentrée (de fin août à mi novembre) sont étudiées lors de la commission d'attribution de places qui se réunit courant avril-mai.

Toutefois, les structures disposent parfois de place en cours d'année (départ à l'école en janvier, déménagement..) Les places vacantes sont proposées aux familles en fonction de leur priorité sur la liste d'attente.

Tout au long de leurs démarches les familles sont accompagnées par le Relais Petite Enfance. Si aucune proposition d'accueil collective n'est possible, le service propose une orientation vers un accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le).

Relais Petite Enfance

Permanence téléphonique du Lundi au Vendredi de 13h30 à 17h

05.81.99.68.15 - rpe@gaillac-graulhet.fr